



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 14 novembre 2017 sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

Mme Gabrielle Landry, directrice générale adjointe
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 35 par le maire Jonathan Lapierre.

R1711-1025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2017

- 7.1.1. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Le Club de Golf des Îles de la Madeleine inc.
- 7.1.2. Contribution municipale – Comité de soutien aux familles pour du répit (CSFR)
- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
 - 7.3.1. Adhésion au contrat d'assurance collective – Fédération québécoise des municipalités
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Adoption du Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1711-1026

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2017.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2017

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1711-1027

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 24 septembre au 10 novembre 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 105 659,23 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1711-1028

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Le Club de Golf des Îles de la Madeleine inc.

Le conseil est saisi d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes soumise à la Commission municipale du Québec par l'organisme Le Club de Golf des Îles de la Madeleine inc.

CONSIDÉRANT QUE l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la Commission doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de certifier que le ou les immeubles visés ne sont utilisés qu'aux seules fins des activités admissibles en vertu de l'article 243.8 de la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2017

que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné.

R1711-1029

Contribution municipale – Comité de soutien aux familles pour du répit (CSFR)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au conseil en septembre dernier par le Comité de soutien aux familles pour du répit;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du comité est d'offrir sur une base annuelle, les fins de semaine, du répit aux proches aidants des personnes vivant avec un handicap physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir cet organisme qui vient en aide aux familles en leur permettant d'obtenir occasionnellement du répit;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal accorde au Comité de soutien aux familles pour du répit une contribution financière de 700 \$ pour l'année 2017, et ce, à même le budget de contribution des élus.

RESSOURCES HUMAINES

R1711-1030

Adhésion au contrat d'assurance collective – Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et qu'à la suite de ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité, MRC ou organisme d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QU' après avoir pris connaissance des coûts de la prime applicable à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2018, le conseil désire adhérer au contrat d'assurance en s'engageant à en respecter les modalités;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que sous réserve des vérifications devant être effectuées par le Syndicat des employés municipaux des Îles-de-la-Madeleine et compte tenu du court délai que la Municipalité a pour donner son avis et se retirer du contrat d'assurance collective chez SSQ – Regroupement de l'UMQ :

la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage, le cas échéant, à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine accorde à la FQM et ses mandataires désignés, (actuellement FQM Assurance et AON Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective.

La présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre.

La présente résolution est immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1711-1031

Adoption du Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente conclu dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme ARPO Groupe-Conseil pour la réalisation d'un plan d'action visant l'élimination des raccordements inversés;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2017

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil adopte le programme pour la recherche et l'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

que le conseil municipal adopte l'échéancier de réalisation du programme;

que le conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'entente.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Implication citoyenne – Rapprochement entre le conseil et les citoyens – Souhaite la mise en place d'une politique de consultation publique
- ❖ Entretien du réseau routier – Village de L'Île-du-Havre-Aubert – Souhaite que des démarches soient entreprises pour que le MTQ reprenne la gestion et l'entretien de la portion de route du secteur de La Montagne et de L'Étang-des-Caps. Ces routes étaient anciennement sous juridiction provinciale, mais depuis le transfert du gouvernement du Québec, au cours des années 90, elles sont sous la responsabilité municipale
- ❖ Reconduction ou non de la tournée des villages pour le prochain mandat du maire
- ❖ Interroge le rôle des comités de revitalisation des villages – Mission, vision et objectifs
- ❖ Précisions apportées au sujet du transfert des routes effectué par le gouvernement du Québec dans les années 90
- ❖ Plan pour l'élimination des raccords inversés
- ❖ Nomination du maire suppléant
- ❖ Dossier égout à Havre-aux-Maisons – Fait part au conseil des préoccupations des citoyens – Demande une rencontre au sujet du projet d'égout du centre du village, mais insiste pour que le sujet des résidences isolées soit également traité
- ❖ Absence remarquée de la plupart des élus lors de la cérémonie du jour du Souvenir – Demande pour qu'à l'avenir le conseil délègue officiellement un ou des représentants pour assister à la cérémonie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 novembre 2017

- ❖ Fait part au conseil de la diffusion sur Radio-Canada d'une émission portant sur traitement des eaux usées au moyen de plantation de saules
- ❖ Suggestion faite au maire lors de son voyage en France – Profiter de l'occasion pour visiter de petites communes et prendre connaissance de leur savoir-faire en matière de traitement des eaux usées, technologie simple, mais d'une grande efficacité
- ❖ Des félicitations sont adressées aux membres du conseil aux anciens et nouveaux élus – La présence d'une femme au sein du conseil, soit madame Suzie Leblanc, est également soulignée
- ❖ Fait part au conseil de son appréciation quant au déroulement de la première séance du nouveau conseil – Souligne le bon ton utilisé et les échanges des divers intervenants.

R1711-1032

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 33.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier